

Retraites : « L'étude envisage une forte paupérisation des enseignants et plus généralement des fonctionnaires »

 [lemonde.fr/idees/article/2020/02/05/retraites-l-etude-envisage-une-forte-paupérisation-des-enseignants](https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/05/retraites-l-etude-envisage-une-forte-paupérisation-des-enseignants)
Henri Sterdyniak, *Le Monde*, 5 février 2020

Tribune. La réforme des retraites a pour objectif de mettre en place un régime par points. Le niveau de la retraite dépendra de l'ensemble de la carrière, primes comprises. Les fonctionnaires seront donc particulièrement affectés puisque jusqu'à présent, ils ont droit à une retraite représentant 75 % du traitement indiciaire des six derniers mois de leur carrière (hors primes). Le principe selon lequel tous les fonctionnaires qui ont atteint le même grade doivent avoir la même retraite, considérée comme une rémunération différée, serait tout simplement oublié.

En moyenne, le traitement de fin de carrière d'un fonctionnaire représente actuellement 123 % de son salaire moyen de carrière. Dans le nouveau système, qui annonce un taux de cotisation ouvrant des droits de 25,31 % et un taux de rendement de 5,5 %, le taux de remplacement à 65 ans, après 42 années de carrière, serait sur le salaire moyen de 58,47 % (soit $25,31 \times 5,5 \times 42/100$). Sur le salaire de fin de période, il serait de 47,65 % alors qu'il est aujourd'hui de 70,5 % pour un enseignant dont les primes sont de 9 % du traitement – soit une baisse de 32,4 %.

Ce chiffre n'est pas étonnant puisque la réforme vise à réduire le niveau relatif des retraites d'environ 22 % d'ici à 2050, afin de réduire de 0,5 point la part des retraites dans le PIB, ce malgré une hausse de plus de 20 % du nombre des retraités. La baisse relative du niveau des retraites des fonctionnaires avait été assurée jusqu'ici par la stagnation du point d'indice de la fonction publique, dont le pouvoir d'achat a diminué de 15 % depuis 2000.

Malheureusement, ces informations sont totalement masquées dans l'étude d'impact associée au projet de loi.

Hypothèses

L'étude d'impact présente plusieurs cas types de fonctionnaires. Le principe général de l'étude n'est pas de comparer la situation après application de la réforme à la situation actuelle, mais de la comparer avec une situation imaginaire, qui serait la perpétuation de la dégradation de la situation actuelle poursuivie jusqu'en 2070. Par ailleurs, il est fait l'hypothèse que le taux de rendement du nouveau système restera à 5,5 %, ce qui n'est pas garanti par la loi. Celle-ci permet, au contraire, de faire évoluer ce taux jusqu'en 2045, en fonction des « *contraintes d'équilibre financier* » du régime. L'étude fait aussi l'hypothèse que le coût de la valeur d'acquisition du point ne progressera, de 2025 à 2045, que de la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire moyen. Elle fait enfin l'hypothèse que les droits acquis jusqu'en 2025 seront garantis selon la méthode dite « à

l'italienne » (c'est-à-dire selon le traitement de fin de carrière), alors que l'article 61 de la loi se contente de laisser sur ce point le champ libre à une ordonnance. De plus, l'étude suppose que l'âge pivot restera à 65 ans, alors que, selon la loi, il devrait passer à 66 ans pour la génération 1987 et à 67 ans pour la génération 1999.

Prenons le cas d'un professeur certifié né en 1953 prenant sa retraite en 2020. Son dernier traitement est de 3 889 euros bruts et son taux de prime de 9 %. Dans le système actuel, sa retraite est de 75 % de son dernier traitement, soit 2 917 euros brut, auxquels s'ajoutent environ 23 euros du régime additionnel de la fonction publique (RAFP) sur ses primes, soit une pension totale d'environ 2 940 euros. Dans un système par points, sa retraite serait calculée sur l'ensemble des salaires de sa carrière, mais aussi des primes et d'une revalorisation selon la hausse du salaire moyen dans l'ensemble de l'économie. Sa pension serait alors de 2 197 euros, soit une perte de 743 euros par mois (25,3 %) par rapport au système actuel.

Une baisse de 32 % pour un professeur certifié

L'étude d'impact présentée par le gouvernement prend le cas d'un professeur certifié, cette fois-ci né en 2003, prenant sa retraite à 65 ans en 2067, dans 47 ans. L'étude fait l'hypothèse que, durant ces 47 années, le salaire moyen de l'ensemble des salariés et le smic augmenteraient de 1,3 % par an en pouvoir d'achat – ce qui est peu crédible compte tenu du ralentissement constaté de la productivité du travail et des contraintes écologiques, mais passons ce détail. Selon l'étude d'impact, l'indice des traitements de la fonction publique resterait fixe en pouvoir d'achat, mais le taux des primes des professeurs monterait de 9 % à 20 %. Ainsi, le pouvoir d'achat du salaire d'un professeur certifié à un échelon donné n'augmenterait que de 0,2 % par an, entièrement grâce aux primes. Ce qui implique que le salaire d'un professeur certifié à dix ans de carrière passerait de 1,65 fois à 0,97 fois le smic, une baisse de 32 %. L'étude d'impact envisage donc ouvertement une forte paupérisation des enseignants (et plus généralement des fonctionnaires) par rapport au niveau de vie moyen des Français.

Lire aussi Réforme des retraites : les calculs trompeurs d'une « étude » sur les primes des fonctionnaires

Dans cette situation, selon l'étude d'impact, le professeur partirait à la retraite à 65 ans avec une pension de 2 990 euros avec le système actuel prolongé, et de 2 921 euros avec le système à points. Ces 2 921 euros sont certes proches des 2 940 euros actuels, mais exprimée en rapport au salaire moyen de l'économie, la baisse atteint 46 %. Si ce professeur, en partant à 67 ans, augmente sa pension jusqu'à 3 460 euros, celle-ci représenterait encore une baisse de 36 % comparée au salaire moyen. Encore faut-il que l'âge pivot ne soit pas augmenté. Dans tous les cas, les enseignants retraités seront encore plus paupérisés que les fonctionnaires actifs.

Il faut donc choisir entre deux hypothèses : soit le gouvernement envisage effectivement une forte paupérisation des fonctionnaires, la baisse relative de leurs salaires entraînant automatiquement une baisse de leurs retraites ; soit l'étude ne l'a envisagée que comme un stratagème pour masquer la forte baisse du taux de remplacement. Est-il acceptable qu'un gouvernement présente ainsi des données fallacieuses dans un document destiné à éclairer le débat public et le vote des parlementaires ?

Henri Sterdyniak est économiste, chercheur affilié à l'OFCE, coanimateur des Economistes atterrés, auteur, avec Gaël Dupont, de « Quel avenir pour nos retraites ? » (La Découverte, 2000).